

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 13 (1965)

Artikel: Un aspect caractéristique de l'architecture de Genève : les domes
Autor: Blondel, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN ASPECT CARACTÉRISTIQUE DE L'ARCHITECTURE DE GENÈVE: LES DOMES

par Louis BLONDEL



GENÈVE a perdu dans la première moitié du XIX^e siècle un des caractères principaux de son aspect architectural, elle a détruit ses dômes. Toutes les anciennes vues des rues, les descriptions des étrangers passant dans notre ville ont montré l'importance de ces constructions et leur aspect original, qu'on ne retrouvait pas ailleurs. C'était un type d'architecture particulier et qui, sauf de rares exceptions, ne se remarquait pas dans d'autres villes. Galiffe avait déjà souligné l'importance de ces dômes. Il n'en existe plus, sauf un demi-dôme à la rue de la Cité, le seul qui nous permet de comprendre un peu leur aspect et leur importance.

Sans doute, pour les besoins de la circulation, ils n'auraient pu subsister car, avec les hauts-bancs ou boutiques en bois appuyées à leurs colonnes, la voie charrière était extrêmement rétrécie. En effet, il y avait trois circulations dans les Rues-Basses, une pour les chars au centre et deux latérales sous les dômes, derrière les hauts-bancs, pour les piétons. Aussi elles avaient leur désignation particulière. Par exemple, on disait rue des «Allemands dessus» ou «dessous», dessus du côté colline, et dessous côté lac. Cependant il est fâcheux qu'on n'ait pu conserver les dômes de la Fusterie du côté ouest de la place, qui étaient particulièrement intéressants, démolis seulement en 1871. Ils devaient encore dater du XV^e siècle, comme on peut le voir, d'après les relevés très précieux de Silvestre (fig. 4). Ils ne gênaient en rien la circulation, ne recouvrant que les trottoirs. Ils sont remplacés actuellement par un nouveau bloc en béton sans âme et hors d'échelle qui détruit l'aspect de la place avec le temple. Quand cherchera-t-on à sauver des ensembles architecturaux et pas seulement des monuments isolés ayant perdu leur cadre?

Les autres dômes des Rues-Basses ont été détruits de 1824 à 1837¹, et les hauts-

¹ J.B.G. GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869, pp. 183 à 185 pour les dômes et hauts-bancs.

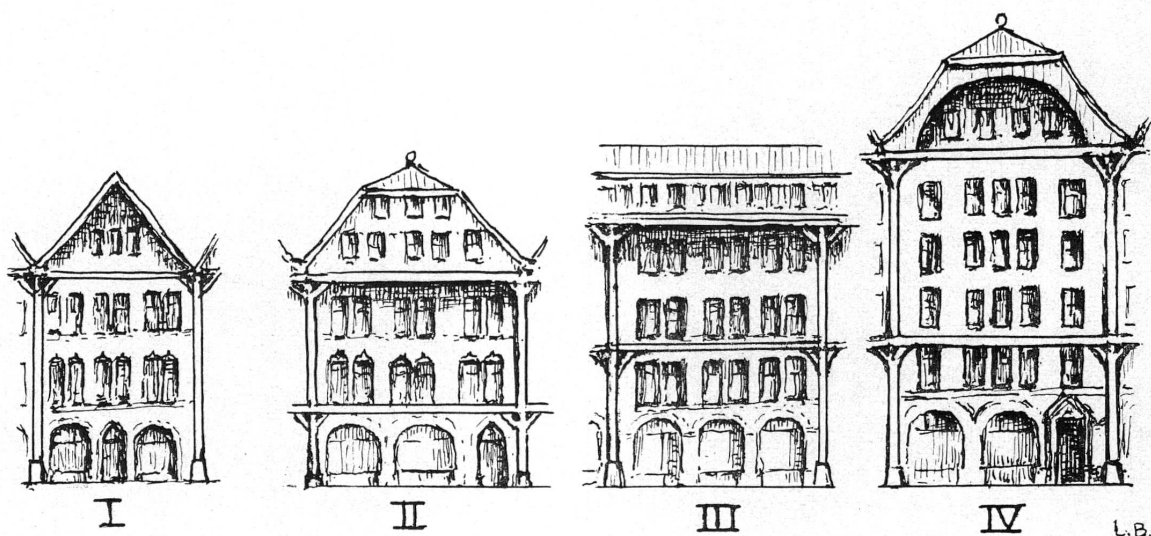


Fig. 1. Différents types de dômes.

bancs n'ont été supprimés que de 1824 à 1854. Il y en avait 152 qu'il fallut racheter. Déjà en 1631 le Conseil décide que les hauts-bancs aux Rues-Basses, abattus par leurs propriétaires, ne seraient plus rebâtis à cause de l'«incommodité de la rue»². Ils occupaient dans ces rues surtout le côté colline, soit «dessus».

Nous avons une mention de ces dômes qui sont cités en 1538 dans la description de la ville par Sonier, à propos de l'«Ordre du collège», qui dit ceci: «Aussi il y a plusieurs grans places et tellement proportionnées qu'il n'y a quartier qui n'ayt la sienne: mais principalement la rue qui est la plus peuplée et la plus longue et la plus marchande de toutes (oultre ce qu'elle est spacieuse en largeur), elle a d'une part et d'autre des avant-toictz fort longs et hault élevez; lesquelz estans bien garnis de travers et soustenuz de piliers depuis le bas jusques en hault, sont propres à contregarder les marchandises et aussi servent d'allées couvertes aux allants et venans à l'encontre de pluie, de vent et chaleur.»³

La première mention que j'ai pu retrouver de ces dômes avec colonnes remonte à 1284. Dans une transaction entre le chapitre et l'évêque Robert de Genève, concernant une maison léguée par Nicole de Gleys au chapitre, l'évêque abandonne son fief au profit du chapitre pour un immeuble situé vers la porte d'Yvoire (*Aquaria*) devant la fontaine dite de «Portayvueyr», juxte les murs de la cité d'un côté et un chosal vide de l'autre part, en direction du lac. Cette maison était à l'angle de Longemalle et de la rue de Rive. De plus, l'évêque concède au chapitre la place devant les chosaux situés vers la fontaine de Chirnet, où il pourra y construire devant les maisons des avant-toits et loges avec colonnes suivant le modèle des

² Registre du Conseil, 1631, p. 46.

³ GALIFFE, *ibid.*, p. 185, qui reproduit le texte de Sonier.



Fig. 2-3. Dessins aquarellés (Coll. B. Naef). Rues-Basses et place Saint-Gervais
(Photos J. Arlaud)

loges dudit Jean de Wadens et Anselme Seler, voisins dudit lieu (*possint protecta et logias ad columnis construere ponere et edificare ad modum logarium dicti Johanni de Wadens et Anselmi Seler vicinorum dicti loci*).⁴

Donc déjà dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, on avait établi ces dômes avec colonnes, et probablement bien avant. La fontaine de Chirmet était à peu près au milieu de la rue du Marché et les maisons de Wadens du côté de la colline. On voit que le terrain devant les maisons dépendait du même fief que les maisons.

Les registres du Conseil mentionnent un grand nombre de décisions et réglementations du XV^e au XVII^e siècle concernant les dômes à colonnes et plus particulièrement à la Fusterie où les fustiers et charpentiers encombraient de leurs bois l'espace compris sous les dômes, entravant le libre passage.⁵ Mais ces prescriptions ne concernèrent pas seulement la place de la Fusterie, mais aussi le Molard, par exemple à la belle maison de Brandis⁶, aussi à Longemalle. Sur cette dernière place nous possédons un acte important de l'évêque François de Mies de 1441, concernant la construction d'un grand immeuble que doit édifier Jean de Seyssel,

⁴ Archives d'Etat, Chapitre R. 26 en 1284.

⁵ Pour la Fusterie, nombreuses décisions, entre autres *Reg. Cons.*, t. I, p. 288, pour noble d'Orsières, t. II, p. 288, en 1474, t. III, p. 497, en 1485, t. IV, pp. 19 et 237, en 1489, t. IX, p. 129, en 1521 et p. 144, en 1522, etc. Cf. aussi RIVOIRE et V. VAN BERCHEM, *Sources du droit*, t. II, Aarau, 1930, 1486, p. 85, p. 169 en 1505.

⁶ *Reg. Cons.*, t. V, p. 268, en 1495.

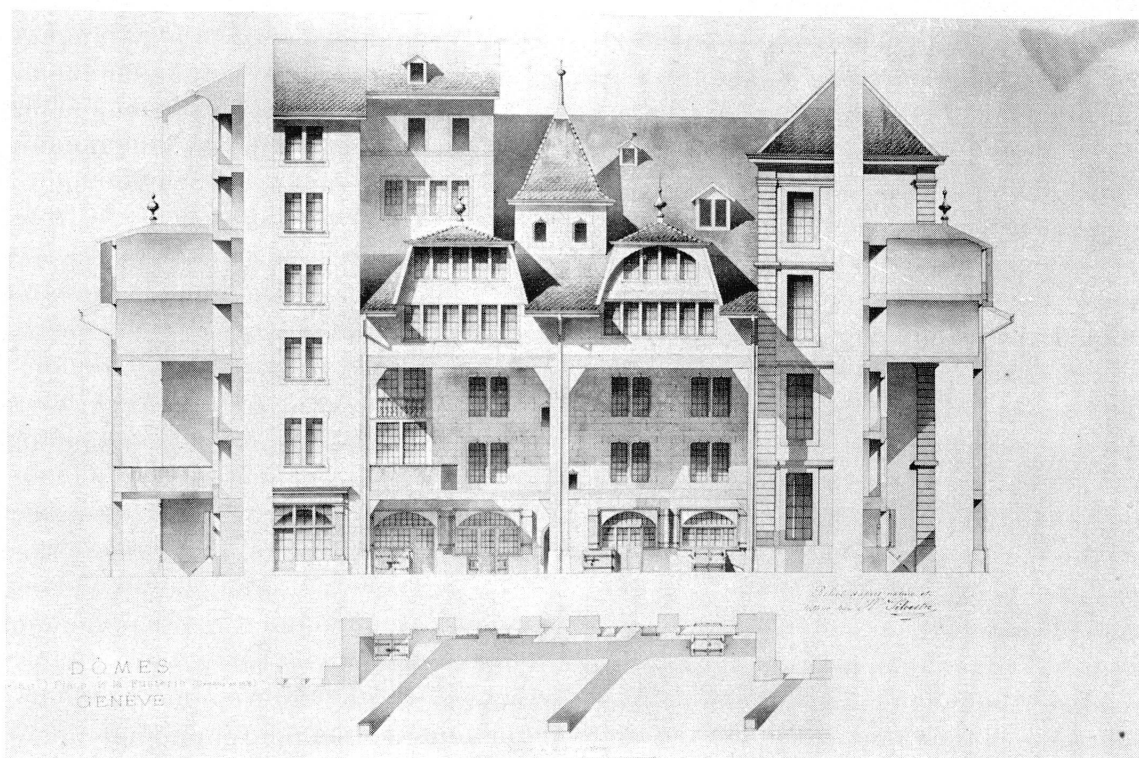


Fig. 4. Relevés des dômes de la Fusterie coté couchant, par Silvestre

où il est prévu un avant-toit avec «colonnes de bons bois et tuiles». ⁷ Cette couverture doit rester publique pour y vendre le blé et autres fruits qu'on avait l'habitude de vendre à la place du Molard et rue de Rive, ce qui permettra de libérer ces emplacements. L'avant-toit de cette maison qui appartenait en 1492 au comte de la Chambre, vicomte de Maurienne, est dit ruiné et les loges du côté du Rhône doivent être démolies en 1529, et les bois déposés à l'Ecole. ⁸ Cette grande maison occupait tout le côté oriental de la place et devait avoir un réel aspect architectural. Par erreur, dans notre article sur «Longemalle et la maison de l'Evêque», nous avons parlé d'arcades en pierre; or c'était bien des dômes avec colonnes en bois. ⁹

Il existe de nombreuses interventions du Conseil pour réparer des dômes en mauvais état; ils sont qualifiés d'*antitecta ad colonnas* ou *lubiae* ou *lobiae*, de *stilicida*, les colonnes de *tibiae* ou *colonnas* ou encore de *trabes tenentes antitecta*. Ces dômes n'existaient pas seulement dans les Rues-Basses et sur les trois grandes places de la Fusterie, du Molard, de Longemalle, mais aussi sur celle du Bourg-de-Four, mentionnés en 1525 et dont j'ai retrouvé dans des fouilles les bases des piliers du

⁷ Evêché R., 72-73 en 1441.

⁸ *Reg. Cons.* t. X, p. 240, en 1529.

⁹ L. BLONDEL, *Notes d'archéologie genevoise* dans *Bulletin Soc. hist. et arch. de Genève*, t. IV/Longemalle et la maison de l'Evêque, p. 56.

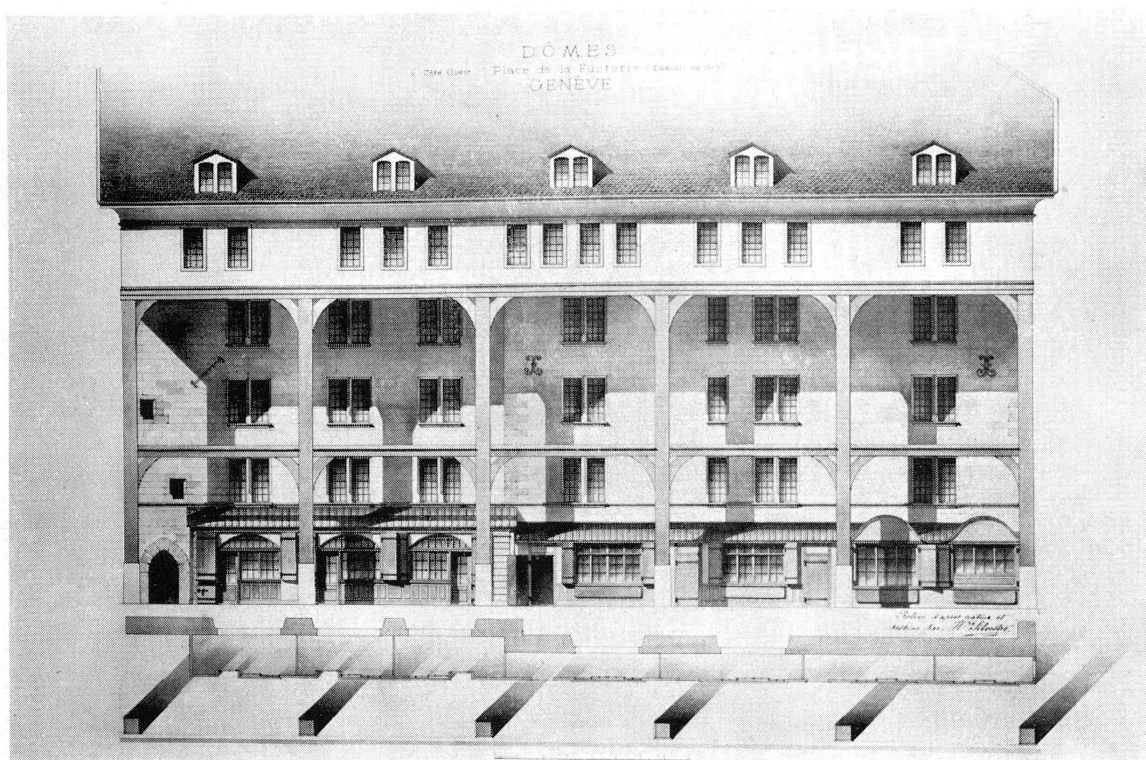


Fig. 5. Dômes de la Fusterie côté levant, par Silvestre

côté oriental de la place¹⁰. On en voyait aussi au-dessus des mesures de blé, à droite en montant la place, qu'on appelait «rue couverte des mesures du blé» et qui doivent être refaites en 1635.¹¹ Sur la rive droite, à la rue de Coutance, les dômes, sur tout le côté droit en montant, furent reconstruits en 1713 et démolis en 1827 (fig. 3 et 7). En 1713 le Conseil oblige les propriétaires à entretenir cette voie couverte et «faire des dômes au fur et à mesure que les occasions se présenteront avec le plus de symétrie qu'il se pourra». ¹² Pendant toute la fin du XVII^e et le XVIII^e siècles, on voit que le Conseil tient à ce qu'on conserve des dômes et s'oppose aux toits dits à *la française*, sans doute les toits horizontaux et du type Mansard, sans berceaux. Il accorde par exemple en 1736 à la maison Bonnet, de la veuve Masson et Truite, aux Rues-Basses, maison des trois maures, un toit à *la française* sous la condition que, «dorsque leurs voisins voudront faire un dôme, ils seront obligés de se joindre à eux pour la construction dudit dôme». ¹³

Les dômes des Rues-Basses, par le fait de l'exhaussement des maisons, ont

¹⁰ *Reg. Cons.*, t. X, p. 172, en 1525.

¹¹ GALIFFE, *op. cit.*, p. 176.

¹² Arch. d'Etat, Travaux C. 7, 1677-1772, vol. 2, p. 26, décisions du Conseil du 10 janvier 1713.

¹³ Travaux C. 7, vol. 2, p. 73, 23 septembre 1735.

presque tous été reconstruits au début du XVIII^e siècle (fig. 3 et 6). Ainsi en 1714 le Conseil édicte un règlement général sur le placement des barrières des Rues-Basses: «Toutes les barrières au-devant des dites maisons où il y a de *nouveaux dômes* seront rentrées et alignées aux colonnes de ces dômes». ¹⁴

De même en 1715 au sujet du Molard, pour les maisons vis-à-vis des halles, l'on décide: «que tous les propriétaires feront des dômes à mesure que leurs toits exigeront des réparations». ¹⁵ En 1699 on approuve la proposition de réduire à une certaine mesure tous les toits qui avancent trop dans la rue, «autres toutefois que les avant-toits des Rues-Basses». ¹⁶

Il existait aussi très anciennement des avant-toits qui n'étaient pas des dômes avec colonnes, mais seulement des auvents sous les fenêtres du premier étage, protégeant les boutiques et arcades du rez-de-chaussée. On en parle dans un acte important de l'évêque François de Mies en 1455 concernant les bancs des marchands et bouchers ainsi que la vente du blé dans la rue du Vieux-Mézel, soit la rue de l'Hôtel-de-Ville. Par le fait que ces auvents protégeaient le mézel de la pluie et de la neige et ne pouvaient être supprimés tant que ce marché subsistait, il est décidé de déplacer ce marché et ces boucheries. L'encombrement était tel que l'on n'osait plus s'y rendre avec des chars pour le transport du blé. ¹⁷ Ces auvents étaient nombreux dans toutes les rues et places jusqu'au XIX^e siècle.

Par contre les dômes à colonnes furent autorisés même dans des rues étroites, comme à la rue Saint-Léger ¹⁸, dont l'un est cité près de la porte en 1496, à la Cité aussi.

Il est intéressant de constater que ces dômes en bois ont été préférés aux arcs en pierre que nous trouvons dans tout le Plateau suisse et aussi en Savoie. Ainsi dans les anciens bourgs, comme Annecy, Alby, Rumilly, les places et rues étaient pourvues d'arches en pierre. A Genève, ces arcades étaient très rares. Il en existait certainement dans les premières halles du Molard et dans les dernières encore existantes de 1690, au moins sur la face de la place, mais celles de 1570-1571 avaient de grands avant-toits avec, semble-t-il, trois arcs sur la façade. ¹⁹ Les registres du Conseil ne mentionnent guère ces arcs en pierre, sauf une fois où Guillaume Bolomier est autorisé à en construire devant sa maison, à la rue Verdaine, en 1442-1443. ²⁰ Il ne faut pas confondre les dômes à colonnes avec l'usage des galeries en bois

¹⁴ Travaux C. 7, p. 23, 24 juin 1714.

¹⁵ Travaux C. 7, vol. 2, p. 26, 3 septembre 1715.

¹⁶ *Sources du droit*, t. IV, p. 658, en 1699.

¹⁷ *Ibid.*, t. I, p. 405, en 1455.

¹⁸ *Reg. Cons.*, t. V, p. 304, en 1496.

¹⁹ A part deux ou trois, ces arcs de 1691 ont été bouchés par des magasins mais se suivaient jusqu'à la tour du Molard. La halle fut construite en 1570-1571, cf. *Reg. Cons.*, f^o 68, 27 avril 1570, f^o 99, 8 juin, f^o 105, 16 juin, f^o 82, 19 juin 1571, f^o 88, 4 juillet... etc.

²⁰ *Reg. Cons.*, t. I, p. 155, 30 décembre 1442.



Fig. 6. Les dômes des Rues-Basses vus de la Fusterie et détruits en 1827,
par Pierre Escuyer

superposées, réunies par des supports verticaux comme on en voit encore souvent en Savoie, par exemple à Annecy, à la rue de la Perrière, ou suivant le système dit «à balandier» encore conservé chez nous à la rue Bémont.

Il existait quatre types de dômes à colonnes qui se sont succédé: le premier, le plus ancien, qu'on voit encore sur la gravure de Pierre Chouet de 1655, avec un simple pignon triangulaire avec toit à deux pans; le second avec pignon dans la partie supérieure avec un toit à trois pans comprenant deux étages en saillie, type conservé du côté occidental de la Fusterie; le troisième consistant en une simple poutre d'entrait qui supportait un étage en saillie sous un toit horizontal, usité surtout au XVII^e siècle et qu'on voyait sur tout le côté oriental de la Fusterie, enfin, le quatrième type où un arc cintré reposait directement sur la poutre d'entrait soutenue par des colonnes, le tout passant librement devant la façade. Ce dernier type est celui de l'architecture du XVIII^e siècle et qu'on voyait dans les Rues-Basses. Les quatre systèmes ont le même caractère à cause des piliers, pièces de charpente considérables, souvent reliées par des poutres horizontales ou bras de force intermédiaires (fig. 1).

Retrouve-t-on ailleurs qu'à Genève ces dômes à colonnes? Notre documentation

à ce sujet est très incomplète. Cependant nous apprenons par Bordier dans son *Voyage aux Glacières*, de 1773, que les maisons de Cluses «étaient en grande partie en bois avec des dômes sur piliers comme on en voyait à Genève». ²¹ Toute la ville a été détruite par plusieurs incendies (le dernier en 1844). Nous apprenons que La Roche-en-Faucigny possédait aussi des dômes à colonnes dont la démolition fut admise en 1750 et exécutée l'année suivante après un incendie en juillet 1751, à la rue Perrine. Il y en avait encore sur tout le côté ouest de la place Saint-Jean, en face de l'église, qui subsistèrent en très mauvais état et au lieu-dit le Bourg qui disparurent en 1826 et les derniers en 1863. ²² C'est donc dans la vallée de l'Arve et le Faucigny que ces dômes à l'image de Genève ont été construits. Mais nous n'avons pas de preuves qu'il y en ait eu à Bonneville où l'on voyait surtout des arcs en pierre, ni à Sallanches où la plupart des maisons étaient encore en bois, détruites par un dernier grand incendie en 1840. Par contre si nous avons ces indications pour le Faucigny, on ne trouve rien de semblable pour le Chablais ou le Genevois. Sur le Plateau suisse, je n'ai relevé qu'une maison avec dôme à colonnes à Moudon, la maison d'Arnay à façade du XVIII^e siècle et, paraît-il, autrefois à Yverdon devant la maison Roguin démolie en 1825. ²³ L'influence de Genève avec le Faucigny s'explique par les étroites relations commerciales et les marchés.

Cette ancienne caractéristique architecturale des dômes est une survivance du haut Moyen Age, de la construction en bois qui s'est perpétuée jusqu'au XIX^e siècle. Il faut bien se représenter qu'encore au XIV^e siècle les immeubles en pierre étaient une exception et qu'à la suite de graves incendies les Conseils durent imposer l'utilisation de la pierre et la suppression des bardeaux sur les toits.

Les dômes sont nés avec les foires et on ne peut se les représenter sans considérer cet aspect. Ils abritaient les marchands de la pluie et du vent et étaient en somme plus aérés que les arches en pierre.

Nous avons vu que la première mention des dômes remonte à 1284, celle des foires à 1262, ²⁴ mais ces foires étaient certainement plus anciennes comme nous l'avons montré à propos des marchés au Bourg-de-Four. En effet, en 1188, dans la décision arbitrale entre l'évêque et le comte Guillaume, décision rendue par l'archevêque de Vienne pour terminer les hostilités, trente vavasseurs doivent être retenus comme otages à Genève, deux fois par an, aux octaves de Pâques et à la Saint-Michel; or ce sont exactement les dates de deux des foires les plus importantes, celles de Pâques et de Saint-Michel. On voulait éviter des troubles à ces moments-là. ²⁵

²¹ BORDIER, *Voyage aux glacières*, 1773, p. 292.

²² L'abbé et le D^r VAULLET, *Histoire de La Roche-en-Faucigny*, Paris-Annecy, 1874, p. 284.

²³ A. CROTTET, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, Genève, 1859, p. 564, 16 décembre 1825.

²⁴ *Regeste genevois*, n^o 935.

²⁵ *Ibid.*, n^o 444.

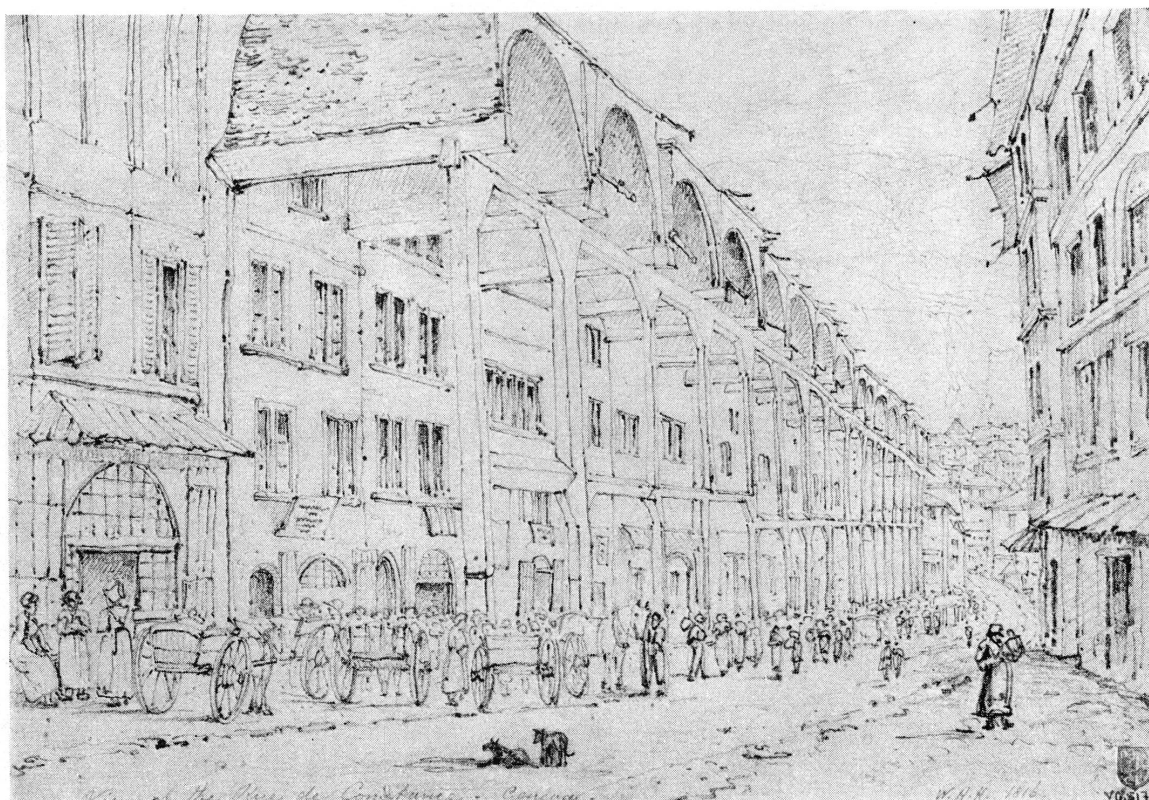


Fig. 7. Dessin des dômes de Coutance. 1816

J'ai dit qu'il n'existait plus de dôme sauf à la Cité; il en existe encore un autre, celui qui recouvre l'escalier du collège, rétabli heureusement il y a six ans. Quand on compare cet escalier à celui de l'Hôtel-de-Ville de Berne, le premier de 1553, tout au moins conservé par une estampe, on voit toute la différence de ces constructions en bois.²⁶ A Genève, on a appliqué ces constructions en bois devant les édifices publics, entre autres devant les halles et le collège. Nous savons aussi que les anciens perrons des châteaux de notre pays étaient protégés par des avant-toits en bois avec colonnes. C'est exactement ce que nous retrouvons au collège et qu'on voit encore aussi dans le château de Fenis dans le val d'Aoste.

Cet ancien usage des dômes a persisté chez nous jusqu'au XIX^e siècle. C'était certainement la caractéristique de notre ville: il convenait de la rappeler, au moment où la Genève du XX^e siècle change encore de visage avec une rapidité déconcertante.²⁷

²⁶ *Dict. Hist. et Biogr. de la Suisse*, t. II, p. 77, art. « Berne », Hôtel de Ville.

²⁷ Communication faite à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, le 25 mars 1965. Nous remercions ici M. Bernard Naef qui nous a autorisé à reproduire les deux intéressantes vues de la ville avec les dômes et dont l'auteur est inconnu.

